

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUIN 2022**

Le quatre juin deux mille vingt-deux à dix heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphane LAZAROFF, Maire.

**Présents** : Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Stéphane LAZAROFF, Antonio LEMOS, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL

**Absents excusés** : Delphine BUECHER (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Jean-Max FABREGA (pouvoir à Stéphane LAZAROFF), Patrick DUPONT (pouvoir à Stéphane LAZAROFF), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Loïc LIEGEY (pouvoir à Marc MICHEL)

Monsieur Fabrice MAZUÉ a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**TRAVAUX ENFOUISSEMENT**

Le projet des travaux d'enfouissement des réseaux téléphonique et fibre est reporté pour 3 raisons majeures :

- Analyser la capacité financière de la commune au regard du devis présenté, avec réalisation en une ou plusieurs tranches.
- Rechercher les subventions accordées pour ce type d'investissement.
- Trop de questions techniques se posent sur l'avenir de la téléphonie (ADSL/Fibre) couplé avec le projet d'installation de la vidéo protection (travaux de terrassement).

**ECHANGE CHEMIN DE TOUSSACQ/PARKING DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur ALAPETITE de procéder à un échange entre le chemin de Toussacq en voie privée et la parcelle servant de parking au cimetière dont Monsieur ALAPETITE est propriétaire. Le Conseil Municipal rejette la proposition à l'unanimité. Au regard du PLU, le parking est classé « réserve foncière » au bénéfice de la commune. Le Chemin de Toussacq doit rester dans le domaine public afin de maintenir ouvert un chemin de randonnée pédestre et surtout de conserver l'accès à une conduite d'eau souterraine.

En revanche, Monsieur ALAPETITE est autorisé à installer à ses frais une barrière afin d'empêcher les véhicules d'emprunter le Chemin tout en laissant les piétons libres de circuler.

**FETES ET CEREMONIES**

- Grace au soutien logistique du PNR, une séance de cinéma en plein air est prévue vendredi 9 septembre 2022. La manifestation intitulée « cinéma des voisins » se déroulera sur le terrain communal rue de Groslay avec en avant-première, un repas partagé par les spectateurs.
- Au sujet des « Aînés » quelques idées de sortie sont à l'étude.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO devient SDEVO) ADHESION AUX COMPETENCES « INFRASTRUCTURES DE CHARGE » ET « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE D'APPROUVER** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

## QUESTIONS DIVERSES

- Stéphane DELAMARE est désigné référent suppléant « canicule ».
- Obtention de la subvention A.R.C.C. école d'un montant de 29 773 € (50% sur le hors taxe) pour les travaux de réaménagement du trottoir de liaison entre l'école et la salle polyvalente qui abrite le restaurant scolaire ainsi que sa mise en accessibilité aux normes PMR.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 12h30.